



CONSEIL — 222^e SESSION

ONZIÈME SÉANCE

(SÉANCE VIRTUELLE, LUNDI 15 MARS, 14 H 30)

RÉSUMÉ DES DÉCISIONS

SÉANCE PUBLIQUE

Rapport d'avancement sur la mise en œuvre de la politique de l'OACI sur les interactions avec des parties externes

1. Le Conseil examine ce point en se fondant sur la note C-WP/15179, qui rend compte des activités menées par le Comité sur la coopération avec des parties externes (CCEP) depuis la présentation de son dernier rapport de situation à la 219^e session.
2. Après examen, le Conseil :
 - a) prend note des informations présentées dans la note, notamment des difficultés rencontrées par le CCEP pour appliquer la *Politique de l'OACI sur les interactions avec des parties externes* ;
 - b) demande au Secrétariat de mettre en place un mécanisme qui garantisse la présentation régulière de rapports au CCEP sur les accords bénéficiant d'une exemption d'examen ;
 - c) prend note des travaux en cours du Secrétariat visant à élaborer un cadre global de partenariat concernant la sélection par l'OACI de partenaires externes et sa participation à des activités de communication, des arrangements, des projets d'assistance ou de coopération techniques avec des parties externes, et demande à cet égard au Secrétariat de lui présenter un rapport à une session future ;
 - d) demande au CCEP d'établir un rapport sur l'avancement de la mise en œuvre de la politique en prenant en compte la nécessité de délimiter clairement les impératifs sur lesquels le Secrétariat devrait rendre compte régulièrement au CCEP et, à cet égard, demande que ce rapport lui soit présenté à sa 225^e session ;
 - e) rappelle que la structure et les méthodes de travail du Conseil et de ses comités, y compris le CCEP, sont actuellement examinées par le Groupe de travail sur la gouvernance et l'efficacité (WGGE) et note que les conclusions de l'analyse faite

par le WGGE pourraient amener à modifier à l'avenir les fonctions et le mandat du CCEP.

Renforcement de la communication entre l'OACI et l'industrie et le public

3. Le Conseil examine ce point en se fondant sur deux rapports verbaux, présentés conjointement par le Groupe de la mise en œuvre, de la stratégie et de la planification (ISPG) et le Groupe de travail sur la gouvernance et l'efficacité (WGGE), le premier traitant du renforcement de la communication et le deuxième des améliorations proposées pour le site web du Conseil. Il est aussi saisi d'un rapport verbal, accompagné d'un exposé, du petit groupe ad hoc chargé d'étudier la question de l'institution d'un forum consultatif OACI-industrie.

4. S'agissant du renforcement de la communication, le Conseil :

- a) accepte en principe la recommandation voulant que ses séances d'information informelles soient retransmises en direct, au cas par cas ;
- b) convient que l'accès des parties prenantes externes à l'information devrait être renforcé et facilité ;
- c) prie le Secrétariat de poursuivre, en consultation avec le Président du Conseil, les efforts visant à accroître la visibilité de l'activité du Conseil sur le site web public de l'OACI et d'explorer les possibilités de rendre l'accès à l'information pertinente plus convivial encore.

5. S'agissant des améliorations proposées pour son site web, le Conseil :

- a) se félicite des améliorations récemment apportées au site web du Conseil sur le portail sécurisé et constate qu'elles ont rendu le site plus accessible et plus convivial ;
- b) se félicite du remaniement de ses ordres du jour, qui comportent dorénavant des hyperliens vers les documents correspondants du Conseil, ce qui facilite les efforts tendant à travailler sans support papier ;
- c) invite les délégations à communiquer au Groupe restreint du WGGE toute autre suggestion concernant des améliorations supplémentaires susceptibles d'être apportées au site Web du Conseil ;
- d) note que davantage de séances d'information informelles concernant le site web du Conseil seront organisées à l'intention des délégations selon que de besoin, pour faire mieux connaître et comprendre les fonctions du site.

6. Concernant la proposition d'instituer un forum consultatif OACI-industrie, le Conseil :

- a) rappelle les discussions initiales qu'il a eues (voir C-DEC 221/9) sur la possibilité de convoquer un forum inaugural ;
- b) prend note des détails préliminaires présentés dans l'appendice B du rapport verbal concernant le forum inaugural, s'agissant notamment du thème proposé, de la durée, de la forme, des participants visés et des résultats attendus ;

- c) demande au Secrétariat de vérifier s'il est possible, sur un plan pratique, d'engager les préparatifs logistiques du forum étant entendu que les dates définitives doivent encore être arrêtées, mais que la rencontre aurait en principe lieu entre fin mai et début juin 2021 ;
- d) sans préjudice des conclusions relatives à l'alinéa qui précède, demande que le petit groupe ad hoc établisse, avec l'appui du Secrétariat, un rapport sur les résultats de la manifestation, comprenant des leçons et des recommandations, et que ce rapport lui soit présenté pour examen à sa 225^e session.

Occasions de renforcer la prise en compte de l'innovation à l'OACI

7. Le Conseil examine ce point en se fondant sur la note C-WP/15175, qui propose une évaluation de haut niveau des occasions qui permettraient à l'OACI de donner suite de manière exhaustive à des initiatives d'innovation à l'échelle de l'Organisation, afin de mieux réaliser ses objectifs stratégiques à l'appui des objectifs de développement durable (ODD). Il est aussi saisi d'un rapport verbal de la Commission de navigation aérienne (ANC) sur la question et d'un rapport verbal conjoint du Groupe de la mise en œuvre, de la stratégie et de la planification (ISPG) et du Groupe de travail sur la gouvernance et l'efficacité (WGGE).

8. Après examen, le Conseil :

- a) prend note de l'information présentée dans la note C-WP/15175 ;
- b) prend note des préoccupations détaillées exprimées par l'ANC, en particulier concernant la nécessité de mieux définir ce qu'on entend par « innovation » dans le contexte de l'élaboration d'une politique de l'innovation au service de l'Organisation, concernant l'absence d'une analyse critique répondant clairement à la résolution A40-27 de l'Assemblée, et concernant enfin la portée limitée de l'évaluation effectuée par le Secrétariat, qui semble avoir surtout porté sur les aspects organisationnels internes en omettant d'autres fonctions essentielles telles que l'élaboration de normes ou d'autres processus pertinents en matière d'innovation ;
- c) convient de créer un groupe restreint sur l'innovation, composé de membres du Conseil et appuyé par le Secrétariat, qui aura pour tâche d'élaborer des orientations sur les prochaines étapes à suivre par l'Organisation en matière d'innovation, en prenant en compte les contributions de l'ANC et en déterminant les lacunes ainsi que des mesures d'atténuation, de façon à donner suite à la résolution A40-27 de l'Assemblée et à en assurer la mise en œuvre.

Étude de faisabilité sur le mécanisme pour aborder le Programme de travail de l'OACI sur la cybersécurité

9. Le Conseil examine ce point en se fondant sur la note C-WP/15156, qui présente les recommandations du Groupe de travail restreint sur l'étude de faisabilité d'un mécanisme pour aborder les questions de cybersécurité (SWG) relatives au mécanisme global de supervision portant sur toutes les activités de cybersécurité de l'OACI. Il est aussi saisi des rapports verbaux de la Commission de navigation aérienne (ANC) et du Comité de l'intervention illicite (UIC) sur la question.

10. Après examen, le Conseil :

- a) remercie le Rapporteur et les membres du SWG pour les efforts considérables déployés afin de terminer l'étude de faisabilité en un temps si court et prend note de l'analyse approfondie contenue dans la note de travail ;
- b) examine les trois options évaluées par le SWG qui sont présentées dans l'annexe B de la note et conclut que l'option A, qui fait du Groupe d'étude du Secrétariat sur la cybersécurité (SSGC) un groupe d'experts faisant rapport à l'UIC et inscrit le Groupe d'étude sur le cadre de confiance (TFSG) dans la structure des groupes d'experts rattachés à l'ANC, représente le mécanisme le plus approprié pour traiter de la cybersécurité à l'OACI, en combinaison avec la proposition d'établir un comité technique de coordination du Conseil sur la cybersécurité ;
- c) prend note de l'intervention de la Secrétaire générale concernant les ressources supplémentaires rendues nécessaires par la création du Comité de la cybersécurité, et demande à cet égard au Secrétariat de lui fournir des informations plus détaillées à une session future concernant les besoins en ressources financières et humaines liés à la fourniture d'un appui administratif et technique et de services de secrétariat au Comité ;
- d) prie le Secrétariat de rédiger en temps utile, en coordination avec le SWG, le mandat prévoyant la création d'un comité technique de coordination du Conseil sur la cybersécurité (Comité de la cybersécurité) selon les critères suivants :
 - i. que la composition du Comité tienne compte de la représentation géographique équitable, de l'équilibre entre les sexes et des possibilités de recourir à des experts du secteur aéronautique, et que les membres du Comité soient désignés par leur organe de désignation respectif (ATC, UIC, ANC, groupe d'experts correspondant) ;
 - ii. que son mandat et sa structure soient clairs, de façon à prévenir toute ambiguïté ainsi que d'éventuels chevauchements ou doubles emplois avec d'autres organes ou groupes d'experts existants ;
 - iii. que l'organisation et les méthodes de travail du Comité soient clairement définies, pour éviter que le Comité n'ait à rendre des comptes à des organes directeurs multiples, et en particulier qu'il n'empiète sur les fonctions centrales et les activités de l'ANC ou d'autres organes subsidiaires du Conseil ;
 - iv. que le projet de mandat soit présenté au Conseil pour adoption après examen attentif par les organes subsidiaires concernés, notamment l'ANC et l'UIC, ainsi que l'ISPG et le WGGE, lequel examen devrait garantir la conformité du projet de mandat aux orientations connexes données.

Mise à jour sur la sécurité de l'information et la gestion de l'information, de la communication et des technologies à l'OACI

11. Le Conseil examine ce point sur la base d'un rapport verbal de la Secrétaire générale et d'un exposé PowerPoint du Secrétariat.

12. Après examen, le Conseil :

- a) remercie le Secrétariat pour l'ensemble d'informations présenté sur le large éventail d'activités menées par ses soins et salue les progrès continuellement accomplis dans la mise en œuvre des mesures figurant dans la Feuille de route sur la sécurité de l'information 2020-2022, ainsi que les activités entreprises à l'appui du programme de réforme lié aux TIC, et se félicite en particulier du degré de maturité grandissant de la sécurité informatique générale de l'Organisation ;
- b) réaffirme l'importance cruciale de la sécurité informatique et de la gestion des TIC dans l'Organisation et réitère la nécessité concomitante de veiller à ce que les activités prévues dans la Feuille de route sur la sécurité de l'information et le programme de réforme lié aux TIC puissent être effectivement financées, fût-ce en ayant recours aux crédits reportés si besoin est ;
- c) prend note de l'état actuel du processus d'acquisition d'une plateforme de gestion des risques intégrée, qui vise à appuyer l'exécution des activités relatives au programme de gestion des risques liés à la sécurité informatique, et demande à cet égard au Secrétariat de le tenir informé de tout fait nouveau en lui faisant rapport à la 223^e session ;
- d) note l'engagement pris par la Secrétaire générale de lui communiquer, ainsi qu'au Comité consultatif sur l'évaluation et les audits (EAAC), le rapport d'audit sur la sécurité informatique et la gestion des événements quand le Contrôle fédéral des finances suisse l'aura terminé ;
- e) rappelle la décision qu'il a prise à la septième séance de la session en cours concernant la séparation des comptes de courrier électronique du Secrétariat et des délégations (voir C-DEC 222/7) et, notant à cet égard que les vues divergent en son sein sur les choix possibles, convient de mettre en place un groupe restreint sur les technologies de l'information composé de représentants siégeant au Conseil et appuyé par le Secrétariat, qui aura pour mission d'analyser toutes les questions connexes et leurs incidences et de l'informer du résultat de ses délibérations à sa 223^e session.

Questions diverses – Prochaine séance de la session

13. Le Président de l'AGC informe le Conseil verbalement du temps à prévoir pour terminer la rédaction des rapports verbaux relatifs aux deux points liés au CORSIA qui figurent à l'ordre du jour de la présente session, et le Conseil convient de se réunir le vendredi 19 mars 2021, pour une douzième séance.